

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.07.04 Du 21 novembre 2023
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 15 novembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Approbation d'un règlement budgétaire et financier <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20231121-DEL2023-07-04-DE Date de télétransmission : 23/11/2023 Date de réception préfecture 23/11/2023 </div>	
Secrétaire de séance : Laurent DUFOUR	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;	
En exercice : 35 Présents : 25 Pouvoirs : 8 Votants : 33 Pour : 33	Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son l'article 106 III de ;	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Jean-François THOMAS Andrée BLOCH	Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application de l'article 106 III de la loi n°2015-991, Vu l'arrêté interministériel en date du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs, Vu la délibération n°2023.07.02. du 21 novembre 2023 adoptant le référentiel M57 à compter du 1 ^{er} janvier 2024, Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 8 novembre 2023, Vu le projet de règlement budgétaire et financier ci-annexé, Considérant que ce document de référence permet d'harmoniser et de renforcer la cohérence des règles budgétaires et de gestion, Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, DECIDE :	
Absentes excusées : Françoise ALBOUY Naïma CONTE EL ALAMI Absents ayant donné pouvoir : Benoît VIGNES à Sophie TRINIAC Nathalie PEYRON à Mohamed KASMI Vincent POUYET à Jean-Christian SCHNELL Pierre QUIGNON-FLEURET à Valérie LABORDE Juliette DECAUDIN à Sylvie d'ESTEVE Philippe LERIN à Anne-Sophie MARADEIX Blaise VIGNON à Pierre SOUDRY	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 45%;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 23/11/23 et de sa publication le 23/11/23</p> <p>P/ Le Maire</p> <p>Par délégation</p>  Audrey BELLOIR Directrice du Pôle Administration Générale Relations aux Citoyens </div> <div style="width: 45%; text-align: right;"> <p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,</p>  Olivier DELAPORTE Vice-Président de Versailles Grand Parc </div> </div> <p style="margin-top: 20px;"><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	

Carmen OJEDA-COLLET à Jean-
François BARATON